

Contrat CGT/Macif « Professionnels du Volant » Les renseignements utiles

Qui peut bénéficier de ce contrat ?

- ✚ Toute personne physique adhérente :
 - Soit à la Fédération des Transports CGT
 - Soit à une autre Fédération de la CGT
- ✚ A jour de ses cotisations syndicales auprès de CoGeTise.
- ✚ Occupant d'une manière effective et permanente un emploi dont l'objet principal consiste dans la conduite de véhicules terrestres à moteur pour lesquels la possession d'un permis de conduire est obligatoire et qui demande à bénéficier des garanties du présent contrat.
- ✚ Ou/et ayant besoin du port d'armes dans l'exercice de ses fonctions et travaillant pour une société de transports de fonds.

Cette assurance protège de quoi ?

Cette assurance sert à la défense de l'outil de travail qu'est le permis de conduire (ou le port d'armes pour les convoyeurs de fonds) dans les limites et avec les restrictions indiquées dans la notice d'information de la Macif.

Où trouver les informations ?






Sur le site de la Fédération des Transports CGT : <http://www.transports.cgt.fr>

Dans la colonne de gauche sous la rubrique « Vie Syndicale » :



The screenshot shows the website interface with a red header containing the slogan "vivre du fruit de son travail". A navigation menu includes "accueil", "agenda", "liens", "photos", "recherche", and "contacts". The left sidebar lists various syndical topics, with "Le contrat MACIF / FNST CGT professionnels du volant" highlighted in red. The main content area features several news items under the heading "L'actualité du site", including reports on a general meeting, a European social contract, and a political day on November 16, 2012.

En cliquant sur le lien dans les derniers articles vous serez dirigés vers les documents suivants :

-  Le formulaire à remplir pour les nouvelles adhésions
-  La déclaration de sinistre à utiliser en cas de demande d'ouverture d'un dossier
-  La notice d'information de la Macif récapitulant les clauses de ce contrat
-  Une publicité de la Fédération pour la défense du permis de conduire
-  Une publicité de la Fédération pour la défense du port d'armes

Qui sont vos contacts ?

Pour les adhérents à d'autres Fédérations CGT que la Fédération des Transports, rapprochez-vous de votre Fédération. Pour les adhérents à la Fédération des Transports CGT, votre contact privilégié reste le responsable de votre syndicat qui servira de lien avec la Fédération.

A la Fédération des Transports CGT :

Pour les demandes d'ouverture de dossier en cas de sinistre → Sébastien Davy

Pour toutes les autres demandes → Nathalie Brickx

Téléphone : 01.55.82.77.26 – Fax : 01.55.82.77.35 – Courriel : transports@cgt.fr

Comment adhérer ?

Imprimer et remplir lisiblement le formulaire de nouvelle adhésion disponible sur le site de la Fédération des Transports CGT. Le retourner accompagné d'un chèque de 14 € à l'ordre de la Macif à :

Fédération des Transports CGT
Case 423 - 263, rue de Paris
93514 Montreuil cedex

Que faire en cas de sinistre ?

Remplir la déclaration de sinistre disponible sur le site de la Fédération des Transports CGT. Joindre tous les documents demandés dans la notice d'information. Joindre également une lettre d'explication justifiant votre demande. Retourner le dossier complet à la Fédération des Transports CGT (voir adresse ci-dessus).

Pour le rapatriement du conducteur d'un véhicule professionnel, vous devez téléphoner à Inter Mutuel Assistance 24h/24 et 7j/7 en composant le :

- De France : 0 800 774 774
- De l'étranger : +33 5 49 774 774

N'oubliez pas de vous munir du numéro de notre contrat : 9 303 007